

# Fiche d'accompagnement

Cette fiche précise le contenu de la brochure :

**Harcèlement moral au travail. La loi protège-t-elle vraiment le travailleur ?**

Elle présente son objet principal et énumère les thèmes abordés.

Elle peut être l'objet d'une animation-débat sur les enjeux socio-économiques et politiques dans lesquels s'inscrit cette publication.

Cette fiche est librement téléchargeable sur le site de l'Atelier des droits sociaux.

## Harcèlement moral au travail. La loi protège-t-elle vraiment le travailleur ?



Auteur : Anne Van Landschoot (Service emploi/sécurité sociale)

Éditeur : L'Atelier des Droits Sociaux asbl

Édition : octobre 2022

Format : Brochure en téléchargement gratuit.

Référence : T35

Thématiques : Droit du travail, bien-être au travail

## THÈME PRINCIPAL

Le harcèlement moral au travail est devenu un problème de société. Au même titre que le burn-out, il constitue l'expression d'un mal-être au travail qui ne cesse de croître depuis plusieurs années. Il traduit à lui seul l'extrême violence avec laquelle peuvent être ressentis les rapports de force existant entre travailleurs. Il sert la lutte des places, exacerbe les rapports de domination et peut constituer une arme redoutable contre un collègue « gênant », concurrent ou simplement différent.

La brochure traite du sujet sous un angle juridique afin de tenter de comprendre en quoi la législation actuelle permet de protéger le travailleur contre le harcèlement au travail : en quoi consiste cette protection ? A quels niveaux se situe-t-elle ? Quelle est la responsabilité de l'employeur face à une situation de harcèlement ? Quels sont les voies de recours qui s'offrent au travailleur ? Peut-il obtenir réparation du préjudice subi ? Auprès de quelle instance ?

Elle s'interroge sur le caractère suffisant de cette protection, la législation ne prévoyant aucune disposition particulière quant aux modalités de rupture du contrat de travail d'un travailleur ayant fait l'objet d'un harcèlement alors que dans un nombre important de cas, la seule issue pour le travailleur harcelé est précisément de quitter son emploi. Dans cette lignée, la brochure tente d'ébaucher quelques propositions visant avant tout à attirer l'attention du lecteur et du législateur sur la possibilité de construire une législation davantage protectrice du travailleur harcelé.

## Objectifs

Permettre au public d'identifier, comprendre et réfléchir à ce nouvel enjeu de société que constitue le harcèlement moral au travail au regard des techniques de management actuelles.

La brochure aide également à mieux saisir et développer un regard critique sur la législation relative au harcèlement moral au travail, comment celle-ci tente de protéger le travailleur harcelé mais aussi comment elle pourrait être améliorée pour le protéger davantage.

## Pistes d'animation

Utilisée dans le cadre d'une animation, l'outil permet de développer les thèmes suivants :

-  Qu'est-ce que le harcèlement moral au travail ? Mais aussi, qu'est-ce qu'il n'est pas au regard de la jurisprudence ?
-  Quelles dispositions légales régissent le harcèlement moral au travail ?
-  Comment un travailleur peut-il déterminer s'il est victime de harcèlement au travail ? Qui peut l'aider à y voir plus clair ?
-  Comment la loi protège-t-elle le travailleur du harcèlement ? En quoi ne le protège-t-elle pas ?
-  Quelles sont les obligations des employeurs en matière de harcèlement au travail ?
-  Quelles sont les voies de recours du travailleur victime de harcèlement ?

La brochure permet ensuite d'aborder des questions plus générales selon diverses propositions de thèmes à débattre.

## Propositions de thèmes à débattre

-  Le harcèlement moral au travail est-il le reflet du monde du travail d'aujourd'hui ? Comment s'inscrit-il dans la société contemporaine ? Quelle place y tient-il ?
-  Le harcèlement au travail a-t-il toujours existé ? Qu'est-ce qui a changé dans le monde du travail d'aujourd'hui par rapport à celui du passé ?
-  Comment pourrait-on concrètement améliorer la législation relative au harcèlement au travail ?
-  Comment lutter contre le harcèlement au travail ? Quels leviers pourraient être activés au niveau politique ?

---

L'atelier des droits sociaux

 Rue de la Porte Rouge 4 - 1000 Bruxelles

 02 512 02 90  <https://ladds.be>

